



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 20/026/AG

SEANCE DU 04 JUILLET 2020

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation des membres représentant la Commune au sein du Syndicat
Départemental d'Énergie de la Corse du Sud.

L'an deux mille vingt, le quatre du mois de juillet à 10 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 30 juin 2020 s'est réuni au COSEC à titre exceptionnel en raison des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Absents :

Avaient donné procuration :

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Vincent GAMBINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Le Maire indique à l'assemblée délibérante que la commune doit désigner les membres la représentant au sein du Syndicat Départemental d'Énergie de la Corse du Sud, conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts de cet organisme. S'agissant de la ville de Porto-Vecchio, le nombre de délégués titulaires est fixé à 6. Chaque membre titulaire doit avoir son délégué suppléant.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la désignation de ses représentants au comité syndical et propose Monsieur/Madame :

Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
1 – Jean-Christophe ANGELINI	1 – Gérard CESARI
2 – Pierre-Olivier MILANINI	2 – Grégory SUSINI
3 – Nathalie APOSTOLATOS	3 – Ange-Paul VACCA
4 – Jean-Claude TAFANI	4 – Stéphane CASTELLI
5 – Jacky AGOSTINI	5 – Marie-Antoinette FERRACCI
6 – Georges MELA	6 – Etienne CESARI

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SDEC, et notamment son article 6,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : de désigner pour représenter la Commune au sein du Syndicat Départemental d'Énergie de la Corse du Sud :

Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
1 – Jean-Christophe ANGELINI	1 – Gérard CESARI
2 – Pierre-Olivier MILANINI	2 – Grégory SUSINI
3 – Nathalie APOSTOLATOS	3 – Ange-Paul VACCA
4 – Jean-Claude TAFANI	4 – Stéphane CASTELLI
5 – Jacky AGOSTINI	5 – Marie-Antoinette FERRACCI
6 – Georges MELA	6 – Etienne CESARI

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	33
Nombre de procurations	0
Nombre de suffrages exprimés	33
Votes :	
pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

